

## ANNEXE 4

### Analyse des impacts du projet sur l'environnement et mesures éviter-réduire-compenser relatifs au projet d'établissement pénitentiaire et de palais de Justice à Saint-Laurent-du-Maroni

Sont repris ci-dessous les encadrés synthétisant les enjeux mis à jour au fil de l'état initial de l'environnement, thématique par thématique.

Pour chaque thématique analysée dans l'état initial de l'environnement, une couleur est attribuée permettant de caractériser le niveau d'enjeu pour le projet (enjeu en termes de contrainte OU de « besoin » du territoire).

LEGENDE : Niveau d'enjeu pour le projet	
	Absence d'enjeu
	Niveau d'enjeu faible
	Niveau d'enjeu modéré
	Niveau d'enjeu fort

Plus le niveau d'enjeux est élevé, plus le projet devra porter une attention particulière à l'intégration de la contrainte ou répondre aux besoins identifiés.

État initial de l'environnement		Impacts et mesures en phase travaux			Impacts et mesures en phase exploitation		
Thématique	Niveau d'enjeux	Impact initial	Mesure(s) associée(s)	Impact résiduel	Impact initial	Mesure(s) associée(s)	Impact résiduel
<b>Le contexte socio-économique et urbain</b>							
Démographie Logement	Fort	Neutre. Les impacts du projet concernant la démographie et l'offre en logements ne se manifestent pas en phase chantier.			Positif	Effet positif : permet de répondre aux besoins dans un contexte de très forte croissance démographique.  Ce projet permet de répondre à la demande locale en matière de justice de proximité et d'accès au droit, et d'offrir une justice de qualité. Il permet notamment de limiter les déplacements de personnels et des familles de détenus.	/
Contexte économique	Fort	Positif	Création d'emploi en phase chantier.	/	Positif	Effet positif : La construction du centre pénitentiaire et du tribunal permettra la création d'emploi en phase de fonctionnement.  Le nombre d'emploi prévus peut être estimé à environ 350.	/
Contexte urbain	Modéré	Non significatif	Réduction. Organisation et gestion du chantier de manière à réduire les impacts sur les riverains (poussière, bruit, odeur, impact visuel...).	Non significatif	Non significatif	Mesure de réduction : inscription dans le projet global de l'aménagement du secteur OIN du carrefour Margot, prise en compte et respect de l'intimité des riverains, (impact « ressenti », car très faible dans les faits).	Non significatif
Foncier	Modéré	Négatif	En application de la loi 2011-725 du 23 juin 2011 dite loi Letchimy, une aide financière est proposée aux occupants qui rentrent dans les critères d'application.	Positif	Les impacts du projet concernant le foncier se manifestent en phase chantier.		

État initial de l'environnement		Impacts et mesures en phase travaux			Impacts et mesures en phase exploitation		
Thématique	Niveau d'enjeux	Impact initial	Mesure(s) associée(s)	Impact résiduel	Impact initial	Mesure(s) associée(s)	Impact résiduel
<b>La santé humaine</b>							
Le bruit	Modéré	Non significatif	Réduction. Limitation des plages horaires des travaux et des passages des engins, localisation des sites de dépôt/recyclage de manière appropriée vis-à-vis du voisinage, communication auprès des riverains, etc...	Non significatif	Non significatif	<p>Les nuisances sonores provenant de l'extérieur sont principalement générées par la RN1 et le poste électrique.</p> <p>Mesure de réduction : il serait souhaitable d'orienter les façades des lieux d'hébergements vers le Sud du site.</p> <p>Les nuisances générées par le CP et le PJ auront plusieurs sources.</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Mesure de réduction pour les parkings : nécessaire de les placer de manière éloignée des zones constructibles périphériques à l'établissement pénitentiaire.</li> <li>- Mesure d'évitement pour les parloirs sauvages : le nouvel agencement des établissements pénitentiaires avec le glacis en enceinte permet de réduire les nuisances sonores par la suppression des parloirs sauvages.</li> <li>- Mesure de réduction pour les systèmes de ventilation et climatisation : ils devront être positionnés et dimensionnés de manière à ne pas générer de dépassement des seuils réglementaires.</li> <li>- Mesure de réduction pour les terrains de sport : les placer dans une zone éloignée des zones constructibles périphériques.</li> </ul>	Non significatif
La qualité de l'air	Faible	Non significatif	Limitation de la production de poussières, organisation du stockage et du transport des matériaux (hors et sur le chantier) etc...	Non significatif	Non significatif	Le trafic supplémentaire engendré par les déplacements quotidiens (travail ou visites) ne sera pas de nature à dégrader la qualité de l'air.	Non significatif

État initial de l'environnement		Impacts et mesures en phase travaux			Impacts et mesures en phase exploitation		
Thématique	Niveau d'enjeux	Impact initial	Mesure(s) associée(s)	Impact résiduel	Impact initial	Mesure(s) associée(s)	Impact résiduel
L'environnement lumineux	Modéré	Les impacts du projet concernant les équipements se manifestent en phase d'exploitation.			Négatif	<p>L'impact de la construction dans une zone principalement boisée peut avoir un impact sur la faune et la flore locales.</p> <p>Les dispositifs d'éclairage pourront être adaptés afin d'obtenir un ULOR le plus faible possible sous réserve du respect des impératifs de sécurité et de sûreté du projet.</p>	Non significatif
<b>Les biens matériels</b>							
Les équipements	Modéré	Les impacts du projet concernant les équipements se manifestent en phase d'exploitation.			Non significatif	Le projet permettra un meilleur accès à la justice pour les habitants de l'Ouest Guyanais et rapprochera les détenus de leur famille.	Positif
Réseaux humides	Modéré	Non significatif/Neutre	Coupure temporaire alimentation réseaux lors du raccordement.	Non significatif/Neutre	Non significatif	<p>Le site n'est pas relié au réseau public d'eau potable et d'assainissement.</p> <p>Pour l'eau potable, le projet sera raccordé aux réseaux publics d'alimentation en eau potable, dans le respect de la réglementation en vigueur à l'échelle de la commune.</p> <p>Pour les eaux usées, il est prévu la création d'un système d'assainissement non collectif sur l'emprise du projet.</p> <p>Les eaux pluviales seront traitées conformément aux documents réglementaires (zonage d'assainissement et dossier Loi sur l'eau), la transparence hydraulique du projet sera garantie</p>	Positif

Réseaux secs	Faible	Non significatif/Neutre	Coupure temporaire alimentation réseaux lors du raccordement.	Non significatif/Neutre	Neutre	Le nord de la RN1 est desservi par le réseau HTA aérien ainsi que par le réseau télécom et fibre.	Neutre
--------------	--------	-------------------------	---	-------------------------	--------	---	--------

État initial de l'environnement		Impacts et mesures en phase travaux			Impacts et mesures en phase exploitation		
Thématique	Niveau d'enjeux	Impact initial	Mesure(s) associée(s)	Impact résiduel	Impact initial	Mesure(s) associée(s)	Impact résiduel
Déchets	Faible	Non significatif	Récupération et valorisation des déchets du chantier.	Non significatif	Négatif/Non significatif	Les études complémentaires en cours sur le programme permettront de compléter le dossier d'évaluation environnementale avant dépôt, notamment afin de dimensionner la production de déchets. Les conditions de tri et de collecte seront mises en place.	/
Ressource énergétique	Faible	Non significatif	Les impacts se manifestent principalement en phase exploitation	Non significatif	Négatif/Non significatif	Une étude de potentiel en ENR a permis d'exposer les principales solutions adaptées au projet. Le projet s'inscrit dans une logique de développement durable et s'attachera à développer la conception bioclimatique en climat équatorial.  Il s'attachera à réduire sa dépendance énergétique de manière générale par l'utilisation d'énergie renouvelable, notamment solaire.	Non significatif
<b>Les déplacements</b>							
Desserte et conditions de circulation	Modéré	Négatif/Non significatif	Limitation des vitesses, mise en place d'une signalisation adéquate aux abords du chantier, établissement d'un plan de circulation en concertation avec les entreprises, décalage horaire du chantier par rapport aux heures de pointe, etc...	Non significatif	Non significatif/Neutre	L'étude de circulation a démontré un faible trafic sur la RN1 aux heures de pointe du matin et du soir. Le projet en phase de fonctionnement induira un trafic supplémentaire, mais son impact sur les conditions de circulation sera minime.  Une aire de dépose sera aménagée dans le cadre du projet pour tenir compte de la pratique des taxis-marrons. Cette aire pourrait être transformée en arrêt de bus lors de la mise en place d'une offre de transports en commun.  Une réflexion sur le maillage et la hiérarchie des axes, ainsi que les possibilités d'aménagement pour les modes de déplacements doux sera menée en concertation avec les acteurs compétents en la matière.	Neutre/ Positif

État initial de l'environnement		Impacts et mesures en phase travaux			Impacts et mesures en phase exploitation		
Thématique	Niveau d'enjeux	Impact initial	Mesure(s) associée(s)	Impact résiduel	Impact initial	Mesure(s) associée(s)	Impact résiduel
<b>Les risques</b>							
Risque naturel Incendie de forêt	Faible	Non significatif	Risque incendie de forêt Mesure de Réduction : Prise en compte de la saison et du vent pour la réalisation des travaux préparatoires, défrichage, débroussaillage des abords du chantier, brulage des déchets si possible en dehors de la zone de chantier, etc...	Non significatif	Non significatif	Risque inondation : le site n'est pas indiqué en zone d'aléas au titre du PPRi en cours d'élaboration. Risque incendie de forêt : Le projet respecte la réglementation incendie et, en améliorant les conditions de défense face au risque.	/
Risques technologiques	Absent	Neutre	Réduction. Gestion de chantier pour éviter les risques de pollution des sols et des milieux.	Neutre	Neutre	Aucune mesure nécessaire	Neutre
Risques d'accident ou de catastrophe majeurs	Absent	Neutre	Aucune mesure nécessaire.	/	Neutre	Aucune mesure nécessaire.	/
<b>La biodiversité : Cf. tableau spécifique ci-après.</b>							
<b>Les terres et le sol</b>							
Topographie	Faible	Non significatif	Réduction. Choix d'aménagement permettant de limiter les opérations de terrassement en phase chantier. les points bas peuvent constituer des espaces de rétention pour les eaux de ruissellement et donc de potentielles zones de stagnation des eaux. Des études complémentaires sont en cours qui permettront de compléter l'étude d'impact avant dépôt de l'autorisation environnementale unique.	Non significatif	Les impacts du projet concernant la topographie se limitent en phase de travaux.		
Géologie	Modéré	Non significatif	Mesures de réduction : les zones de stagnation des eaux devront être repérées pour permettre d'adapter au mieux l'implantation des projets. Des terrassements en remblais devraient être réalisés pour la mise à	Non significatif	Neutre	Aucune mesure nécessaire, autre que celles déjà prévues pour la gestion des eaux de pluie (infiltration privilégiée). Des études complémentaires sont en cours qui permettront de compléter l'étude d'impact avant dépôt de l'autorisation environnementale unique.	Neutre

			niveau des plateformes projets.				
--	--	--	---------------------------------	--	--	--	--

État initial de l'environnement		Impacts et mesures en phase travaux			Impacts et mesures en phase exploitation		
Thématique	Niveau d'enjeux	Impact initial	Mesure(s) associée(s)	Impact résiduel	Impact initial	Mesure(s) associée(s)	Impact résiduel
Pollution des sols	Faible	Non significatif	Évitement/réduction. Gestion de chantier pour éviter les risques de pollution des sols et des milieux.	Non significatif/ Neutre	Non significatif	Évitement. Aucune activité polluante n'est prévue sur site ni stockage de matière dangereuses. Le traitement des eaux pluviales garantira la qualité des eaux infiltrées ou rejetées dans le milieu naturel.	Neutre
<b>L'eau</b>							
Hydrogéologie et hydrographie	Faible	Non significatif	Mesures de prévention pour éviter les risques de pollution en phase chantier. Le projet fera l'objet d'un dossier de déclaration Loi sur l'Eau.	Non significatif	Non significatif	Évitement intégré à la conception. La gestion des eaux pluviales garantira, conformément au dossier Loi sur l'Eau, que le projet sera sans impact quantitatif ni qualitatif sur le milieu naturel.	Neutre
Gestion de l'eau	Modéré						
<b>Le climat</b>							
Le climat	Absent	Neutre		/	Neutre	Le calcul des émissions de gaz à effet de serre du projet sera réalisé dans le cadre d'une phase ultérieure de conception de projet. L'étude ENR a émis des préconisations et a ciblés les énergies renouvelables les plus favorables pour le projet.	/
<b>Le patrimoine culturel, architectural, archéologique et paysager</b>							
Le patrimoine culturel et architectural	Absent	Neutre	Absence de patrimoine bâti à proximité.	Neutre	Neutre	Absence de patrimoine bâti à proximité.	Neutre
Le patrimoine archéologique	Modéré	Négatif/Non significatif	Un diagnostic archéologique sera réalisé permettant de déterminer la nécessité ou non de fouilles.	Non significatif/Positif	Les impacts du projet concernant se manifesteront le cas échéant en phase travaux.		

État initial de l'environnement		Impacts et mesures en phase travaux			Impacts et mesures en phase exploitation		
Thématique	Niveau d'enjeux	Impact initial	Mesure(s) associée(s)	Impact résiduel	Impact initial	Mesure(s) associée(s)	Impact résiduel
Le paysage	Fort	Non significatif		Non significatif/Neutre	Négatif/Non significatif	Réduction. Un cahier des charges architectural, urbain et paysager traduira les orientations à respecter en terme d'insertion, notamment la perception du projet depuis la RN1, en cohérence avec les volontés de la commune et le projet OIN - secteur Margot.	Positif
<b>Le document de planification</b>							
Le Plan Local d'Urbanisme	Modéré	Non significatif	Le PLU devra être mis en compatibilité afin de permettre l'implantation du projet en créant un zonage adapté.	Neutre	Idem phase travaux		
Les servitudes d'utilité publique	Absent	Neutre	Aucune mesure nécessaire, car projet n'est pas impacté par une SUP.	Neutre	Idem phase travaux		

**Tableau de Synthèse relatif à la biodiversité :**

Mesure	Niveau d'enjeu	Prise en compte dans le projet	Nature de ou des impacts ciblés	Niveau d'impact brut	Mesures d'atténuation (cf. Chapitre 7.3)	Niveau d'impact résiduel
Éviter le défrichement de la forêt rivulaire	Faible	Lors de la phase de conception du projet, le choix a été fait de ne pas impacter les continuités écologiques et la forêt rivulaire.	Impacts négatifs sur la faune présente au sein du site (perte d'habitat, destruction directe...).	Faible	E1.1a	Négligeable
Prévenir la contamination du milieu en phase de travaux	Modéré	Éloigner le chantier et le stockage des habitats protégés (crique Margot), éviter les infiltrations et écoulements, installer une aire étanche..	Pollutions accidentelles du milieu par ruissellement	Modéré	E2.1b	Nul
Limiter la propagation d'espèces exotiques envahissantes	Faible	Éviter l'apport de terre extérieure, mettre à connaissance la liste des espèces envahissantes, nettoyer les véhicules de chantier, évacuer en déchetterie tous les déblais.	Impacts négatifs sur la biodiversité autochtone et le fonctionnement écologique.	Négligeable	R2.1f	Nul
Limiter la pollution lumineuse (trame noire)	Modéré	Utiliser un éclairage nocturne orienté vers le bas et vers l'intérieur du projet sous réserve du respect des conditions de sécurité et de sûreté des établissements .	Dérangement/destruction de la faune.	Modéré	R2.1k R2.2c	Négligeable
Limiter le bruit des travaux	Faible	Favoriser les engins électriques ou hydrauliques.	Dérangement de la faune.	Faible	R2.1k	Nul
Travaux hors période de reproduction de l'avifaune pour le défrichement et le décapage	Modéré	Réaliser les travaux à la période sèche pour éviter au maximum le dérangement et la destruction d'espèces protégées. Si des travaux doivent être réalisés en dehors de cette période, ils seront obligatoirement précédés du passage d'un écologue visant à s'assurer de l'absence d'espèces protégées	Dérangement/destruction de la faune.	Modéré	R2.1k	Faible
Défrichement progressif	Faible	Réaliser le défrichement par bandes afin de permettre une migration des espèces peu mobiles, en commençant par l'Ouest.	Destruction de la faune pendant les défrichements	Faible	-	Négligeable
Enlèvement/traitement des espèces exotiques envahissantes	Faible	Deux espèces envahissantes avérées ont été identifiées dans la zone : <i>Melaleuca quinquenervia</i> et <i>Acacia mangium</i> Prévoir l'épuisement des pieds par coupes répétées, arrachages manuels, interventions mécanisées.	Impacts négatifs sur l'avifaune présente sur le site	Faible	C2.1b	Nul
Création, renaturation d'habitats pour les oiseaux	Faible	Favoriser les boisements afin de renforcer la connectivité avec les espaces boisés autour du site. Mise en place des mesures de protection du périmètre APB des Sables Blancs à Mana.	Perte d'habitats pour les oiseaux	Faible	C1.1a C1.1b	Négligeable